

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
JEUNESSE ET SPORTS

BREVET
D'ÉTAT

LE BREVET D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR SPORTIF DU 1^{er} DEGRÉ

Option KARATE ET ARTS MARTIAUX AFFINITAIRES

est attribué en application de l'arrêté DRJS Ile de France du 06 décembre 1995

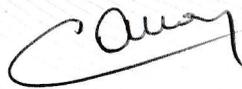
à Monsieur CARRON Michel

Né(e) le 26 décembre 1958 à Paris 20^{ème}

N° 075 95 0672

Paris le 06 décembre 1995

Le Titulaire,



Le Directeur régional de la jeunesse et des sports,



B. CAHEN